

# La Croix-Rouge française à Mayotte

## Trois entités pour une cause commune

Association reconnue d'utilité publique, la Croix-Rouge française diffuse des valeurs universelles pour garantir la solidarité humaine. Elle s'engage quotidiennement et sur l'ensemble du territoire à **l'accompagnement de l'ensemble de la population, du plus jeune au plus grand âge.**

Trois entités pour une cause commune :

- La **Délégation territoriale** rassemble 300 bénévoles
- La **Direction territoriale** est composée de 5 pôles, représentant 130 salariés engagés
- La **Plateforme d'Intervention Régionale** (PIROI) sensibilise et prépare la population aux risques liés aux catastrophes naturelles.

Des champs d'action diverses et très variés :

Action sociale, secourisme, urgence sociale, lutte contre les exclusions, personnes âgées et handicapées, la réponse aux situations d'urgence ou encore la prévention santé.

L'ensemble des volontaires de la Croix-Rouge française œuvre aux côtés des pouvoirs publics et des partenaires du département pour l'amélioration des conditions de vie et la valorisation des initiatives locales.

## CONTACTS

### Mélissa CODIAMOUTOU

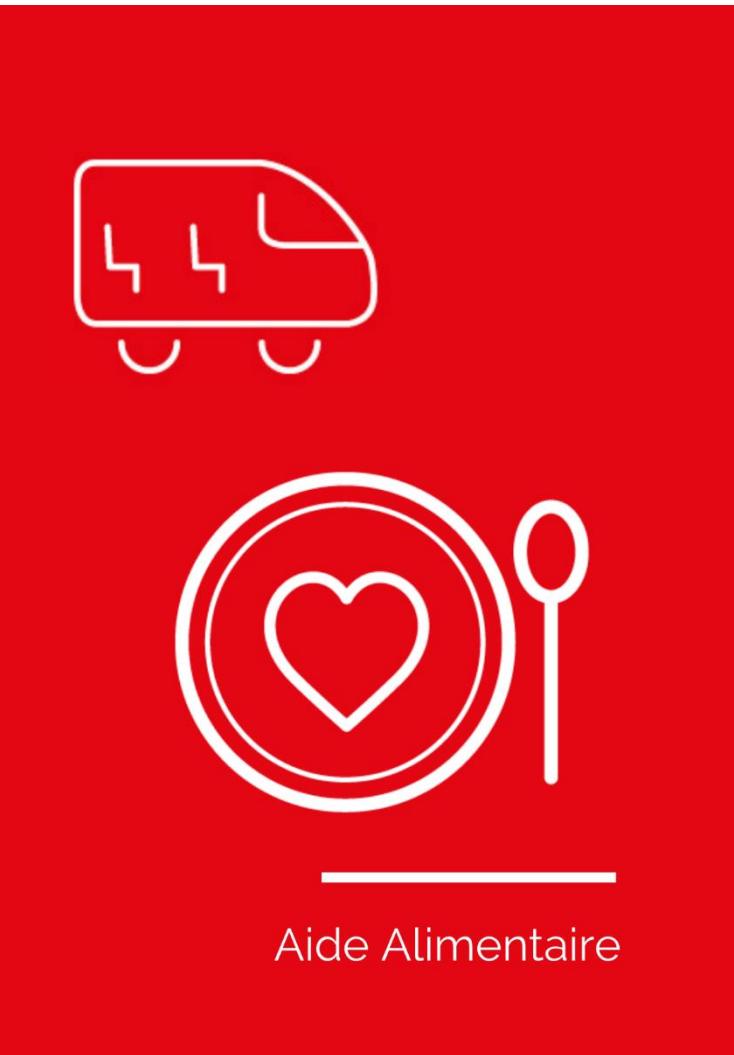
Cheffe de service d'aide alimentaire  
Tél : 06 39 40 26 62  
Email : melissa.codiamoutou@croix-rouge.fr

### Julie OIZIRI

Responsable d'équipe du dispositif Epicerie Sociale Mobile  
Tél : 06 39 40 25 98  
Email : julie.oiziri@croix-rouge.fr

### Zaïna ATTOUMANI

Responsable d'équipe du dispositif Bons Alimentaire  
Tél : 06 39 69 90 53  
Email : zaina.attoumani@croix-rouge.fr



Aide Alimentaire

## LE SERVICE AIDE ALIMENTAIRE

Le service se compose de 3 dispositifs d'aide alimentaire :

Les **bons alimentaires**, l'**épicerie sociale mobile** et l'**accompagnement social**.

L'objectif est de lutter contre les exclusions et la précarité alimentaire en accompagnant les personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

### 2 canaux d'orientations :

- ❖ La **boîte mail générique** (parcours 3 mois ou 6 mois):

Envoie de la fiche d'orientation dûment remplie par courriel pour que la personne accompagnée intègre les dispositifs.

- ❖ La **ligne téléphonique** (parcours 1 mois)

## LES ÉPICERIES SOCIALES

L'épicerie mobile se déplace sur l'ensemble du territoire et propose des denrées alimentaires (produits secs et produits d'hygiène). Depuis avril 2023, une épicerie sociale est implantée à Passamainty.

Une participation financière équivalente à 30 % du prix en magasin est versée par la personne accompagnée.



### Le profil des personnes accompagnées

La personne orientée vers ce dispositif a **un minimum de ressource financière**.

Elle doit être en capacité de **régler sa participation** qui se situe **entre 6€ et 12€** par distribution.

## LA CELLULE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La cellule accompagnement social assure un appui à l'aide alimentaire. Ses missions principales sont la gestion de la ligne téléphonique et la mise en œuvre du Comité Technique Partenarial de l'Aide Alimentaire «COTEPAAL».

## LES BONS ALIMENTAIRES

L'équipe de bons alimentaires se déplace sur l'ensemble du territoire et assure des distributions de bons d'achat de 10€ ou 20€, le montant délivré dépend du nombre d'enfants.

Les bons sont utilisables à Sodifram, Hyper Discount et Intermarché Baobab. Il est possible d'acheter tous les produits du quotidien mis à part de l'alcool, des sodas et des cigarettes.



### Le profil des personnes accompagnées

La personne orientée vers ce dispositif n'a aucune ressource financière connue.

